

Quoiqu'il en soit, les habitans de ces paroisses mirent bas les armes, et prêtèrent le serment de neutralité. (†)

En passant vis-à-vis de Déchambault, des Grondines et de Batiscan, la flotte anglaise essuya le feu des batteries qui y avaient été érigées, ou de corps de miliciens assemblés pour la harceler, et perdit quelques hommes. En arrivant vis-à-vis des Trois-Rivières, elle trouva la ville défendue par plusieurs redoutes et un corps d'environ deux mille hommes, et le fleuve obstrué par une espèce de barre formée par un cable de seize pouces passé dans de forts anneaux de fer couverts de pièces de bois attachées avec des cordes, et allant d'un bord à l'autre du chenail. Il fallut quelques heures aux matelots anglais pour lever cet obstacle; après quoi, la flotte continua sa route, et entra dans le lac St. Pierre.

M. de Bourlamaque apprenant que la flotte anglaise était sur le lac St. Pierre, et voyant qu'on n'aurait pas le tems d'achever les ouvrages commencés dans les îles, il en rappella les troupes qui y étaient, de peur qu'elles ne fussent coupées, et les fit passer à Sorel, où il continua de faire travailler. La flotte anglaise passa devant cette place, le 12 août; elle tira quelques coups de canons sur les travailleurs, et alla mouiller vis-à-vis de La Noraye. Elle redescendit, le lendemain, jusque vis-à-vis de Sorel; ce qui fit prendre à M. de Bourlamaque, qui l'avait suivie, le parti d'y retourner. Un détachement sous lord ROLLO, débarqua, le 20 août, près d'un moulin, un peu au dessous du fort, brula un grand nombre de maisons, et dévasta toute la partie nord de cette paroisse, en conséquence, dit M. Smith, de l'obstination des habitans à ne vouloir point mettre les armes bas." Après cette exécution, lord Rollo s'avança à la vue du fort, en ordre de bataille, et s'efforça, par diverses manœuvres, d'attirer les Français hors de leurs retranchemens; mais voyant qu'ils s'obstinaient à y demeurer enfermés, il se rembarqua.

Le chevalier de Lévis se porta à Berthier, où le corps de M. Dumas était arrivé. Il apprit bientôt que l'armée anglaise du lac Champlain avait fait sa descente une demi-lieue au-dessus de l'Isle aux Noix. On envoya à St. Jean les régimens de la Reine et de Roussillon, aux ordres de M. de Roquemaure, et la plus grande partie des milices du gouvernement de Montréal. Le chevalier de la Corne fut envoyé en même tems avec

---

(†) Ce serment était ainsi conçu: « Nous jurons, en présence de Dieu tout-puissant, que nous ne prendrons pas les armes contre Georges Deux, roi de la Grande-Bretagne, ni contre ses troupes ou ses sujets, et que nous ne communiquerons avec ses ennemis ni directement ni indirectement. »